# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 MARS 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 30 MARS.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

ACTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par A. & L. Levy, au No 94 rue du Canal—Gages abandonnés à la Metropolitan Loan, Savings and Pledge Bank, et consistant en magnifique bijouterie, argenterie, montres, diamants, services à thé et à café, etc., etc.

Fêtes, Fêtes.—Voyez l'annonce d'excursion de D. E. Morphy & Son.

## La nouvelle Cour Suprême.

Le Sénat a confirmé hier les nominations faites par le gouverneur, du Président et des juges qui composeront la Cour Suprême. Ces nominations, qui ont été envoyées au Sénat samedi, sont les suivantes :

Président de la Cour Suprême pour douze ans, l'honorable Edouard Bermudes, d'Orléans; juge pour le terme de dix ans, l'honorable Félix P. Poché, de St-Jacques; juge pour le terme de huit ans, l'honorable R. B. Todd, de Morehouse; juge pour le terme de six ans, l'honorable W. M. Lévy, de Natchitoches; juge pour le terme de quatre ans, l'honorable C. E. Fenner, d'Orléans.

Nous félicitons sincèrement le gouverneur Wiltz de l'esprit judicieux qu'il vient de montrer dans l'exercice de sa haute prérogative. Il a pleinement justifié l'attente de ses amis et la confiance du peuple qui l'a élu, et il a fait preuve d'une indépendance qui indique de sa part une saine appréciation de ses devoirs et une grande fermeté de caractère.

Le choix qu'il a fait pour la présidence de la Cour Suprême est des plus heureux et tout le monde y applaudira. L'honorable Edouard Bermudez, fils d'un magistrat qui a laissé un grand renom de savoir, exerce au barreau de la Nouvelle-Orléans depuis vingt-sept ans et il y est arrivé au premier rang, par ses connaissances étendues en droit, par son talent qu'a mûri une longue pratique des affaires et par des aptitudes qui ont fait de lui un des avocats les plus occupés de notre ville. Il joint donc à toutes les qualités d'un jurisite érudit, la connaissance approfondie des affaires qui est nécessaire pour faire un bon juge et surtout un bon président de cour.

Avons-nous besoin de dire que c'est avec une satisfaction mêlée d'un juste et légitime orgueil que nous avons vu le choix pour la présidence de la Cour Suprême tomber sur un Créole louisianais, qui mérite d'ailleurs à tant de titres d'occuper ces hautes fonctions. L'honorable Edouard Bermudez sera le premier natif de la Louisiane qui aura été Président de la Cour Suprême. La population créole louisianaise sera d'autant plus heureuse et fière de l'honneur qui lui est fait dans la personne de l'un des siens, qu'elle est certaine que le Président Bermudez fera de son côté honneur à la Cour qu'il est appelé à présider.

Le juge qui vient le second sur la liste, l'honorable Félix Poché, est aussi un Créole, natif de la paroisse St-Jacques. Doué d'une intelligence vive et prompte, d'une grande sagacité, il s'est créé par ses qualités naturelles et par son ardeur au travail une haute position dans la section de l'Etat qu'il habite. Le rôle important qu'il a joué dans la Convention a révélé en lui un homme de valeur et le gouverneur Wiltz a pensé avec raison que l'honorable Poché ferait un juge aussi zélé que capable.

Les choix faits par le gouverneur pour les districts du Nord de la Louisiane ne pouvaient être plus heureux. Les honorables R. B. Todd et Levy ont une grande réputation de savoir et d'honorabilité. On a pu juger le premier à la convention et le second au Congrès où il a servi son Etat avec fidélité et honneur. Quand à l'honorable C. E. Fenner, de la Nouvelle-Orléans, c'est un des membres les plus respectés du barreau pour son caractère personnel et l'on y tient en haute estime son savoir et son talent.

La Cour Suprême organisée comme elle vient de l'être, donnera, nous en avons la confiance, pleine satisfaction aux avocats et aux justiciables; elle sera la fidèle et ferme gardienne de la Constitution et elle saura en faire respecter la lettre et en interpréter sainement l'esprit.

Parmi les candidats dont les noms avaient été mentionnés pour la Cour Suprême et qui se trouvent éliminés, il en est certes plus d'un qui eussent aussi rempli dignement l'emploi et que le gouverneur a dû écarter avec regret de sa liste, mais il était limité dans ses choix et obligé d'obéir aux prescriptions constitutionnelles. Tout ce qu'on pouvait lui demander, c'était de faire ses nominations avec conscience et de présenter au Sénat une liste que ce corps pût immédiatement ratifier et qui obtînt au dehors l'approbation de l'opinion publique. Nous croyons que le gouverneur Wiltz a réussi et, pour notre part, nous le complimentons sans réserve pour la manière dont il s'est acquitté d'un devoir délicat et difficile.

**Rapport sur les livres de l'Auditeur et du Trésorier.** —Nous avons reçu copie du rapport présenté par le comité mixte des deux chambres qui avait été chargé d'examiner les livres de l'Auditeur et du Trésorier. Le comité constate que tout est en règle dans ces deux bureaux et il termine son rapport par différentes recommandations pratiques. L'Auditeur et le Trésorier se plaignent de ne pouvoir conduire convenablement les affaires de leurs bureaux avec le faible montant qui leur est alloué.

5000 paires pantoufles en peau, pour dames à 50 cts la paire, à l'Etoile Rouge.

—On nous annonce de Strasbourg, comme devant paraître le 20 mars, un nouveau journal, la *Presse d'Alsace et de la Lorraine*. Ce journal, qui représentera l'opinion libérale, est appelé à combler une regrettable lacune. Jusqu'à présent le *Journal d'Alsace*, organe autonomiste, avait seul la parole. Dorénavant le parti qui est représenté au Reichstag par MM. Kablé, Jean Dollfus, Bessanon, Grad, Germain, Jannes, etc., ne sera plus condamné à cette fâcheuse privatin de tout interprète dans la presse alsacienne-lorraine, qui a tout particulièrement été ressentie au moment des élections. Toutes nos sympathies sont acquises à notre nouveau confrère.

—Prochainement doivent paraître à Londres, en hongrois et en anglais, les Mémoires de Kossuth. Ils contiendront, nous apprend la *Nouvelle presse libre*, sur les relations de l'ex-dictateur de la Hongrie avec les hommes d'Etat de l'Angleterre, des révélations importantes, qui ne seront pas agréables au Foreign-office en ce moment où les meilleurs rapports régnent entre l'Angleterre et l'Autriche.

Les Malakoff Bitters rendent la santé aux malades.

—Savez-vous combien Paris possède de chefs d'orchestre ?

En ! bien, 90.

En la province, 100.

Quand à l'accusé, elle compte dans ses rangs : à Paris, 20 chefs de musique, et en province, 112.

## Les Grèves à St.-Jean-Baptiste.

Le major Strong, secrétaire d'Etat, ayant reçu du gouverneur Wiltz, la mission de se rendre à St.-Jean-Baptiste pour se rendre compte de l'état des choses et exercer son influence pour arranger les difficultés, est parti dimanche matin porteur d'une proclamation du gouverneur imprimée en petites affiches, destinées à être placardées dans les paroisses. Voici le texte de cette proclamation.

**Proclamation.**

Département de l'Exécutif
ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que j'ai été informé que des gens malintentionnés et des malfaiteurs parcourent la paroisse St.-Jean-Baptiste, dans cet Etat, ordonnant à des résidants de la paroisse d'en sortir, à d'autres de quitter leur travail, causant ainsi des désordres et assumant un droit que la loi ne leur accorde pas ;

Attendu que je suis résolu à protéger tous les citoyens de cet Etat dans la jouissance de leurs droits et de leur liberté,

En conséquence, Moi, Louis Alfred Wiltz, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité que me donne la Constitution, j'avertis ces malfaiteurs et ces gens malintentionnés de ne désister de leurs méfaits, et je fais appel aux bons citoyens de la paroisse St-Jean-Baptiste pour qu'ils s'emploient à dissuader ces dites personnes, et à aider et à assister les agents de la justice de cet Etat dans l'arrestation de toutes les personnes qui peuvent troubler la paix et entraver les droits et privilèges du peuple ou d'une partie du peuple de la paroisse St Jean-Baptiste.

Donné, etc., le 27 mars 1880.

LOUIS A. WILTZ,
Gouverneur de la Louisiane.

Par le gouverneur,
WILL A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

A l'arrivée du major Strong, il a été reçu par plusieurs planteurs qui l'ont conduit à un endroit devant la résidence du sénateur (de couleur) Demas, où un meeting avait été convoqué. Il n'y avait guère que 300 noirs présents. Parmi les planteurs on remarquait MM. John A. Stevenson, Bradish Johnson, L. D. Martin, M. A. Becnel, MM. Schaix, neveux frères, P. A. Becnel, E. L. Becnel, F. Webre, J. B. Caire, A. Oubre, O. Roussel et Ferret.

Le sénateur Henry Demas a parlé le premier et, après avoir lu la proclamation, a expliqué aux travailleurs quels étaient leurs droits et où ils s'arrêtaient. Il a conseillé la nomination d'un comité pour arranger le différend.

Le major Strong, représentant du gouverneur, a prononcé un excellent discours et a déclaré que le gouverneur était décidé à faire respecter l'ordre et à protéger les travailleurs contre l'intimidation et les violences.

Un assistant a présenté alors une pétition dont l'objet est de demander un dollar par journée de dix heures de travail. MM. Johnson et Stevenson ont prononcé de nouveau des allocutions.

Un des meneurs grévistes, André Fox, a prononcé ensuite un discours de nature à exciter les passions et le major Strong a dû l'interrompre en le menaçant de le faire arrêter. Un autre noir, Evan Colvin, a parlé d'une façon plus calme, en conseillant aux noirs d'être tranquilles et s'ils n'obtenaient pas un dollar par jour d'émigrer au Kansas.

Il a été convenu finalement qu'un comité de 27 travailleurs se réunirait à la Maison de Cour lundi et mardi avec les planteurs, pour arranger le différend. On espère qu'un compromis pourra être effectué.

Mais la grève continue à exister partiellement à St-Charles, et on craint que la contagion de l'exemple ne gagne St-Jacques.

**Courses de printemps.** — C'est aujourd'hui que doivent commencer, aux Fair Grounds, les courses de printemps organisées par le Nouveau Jockey Club de la Louisiane. On en trouvera le programme dans nos colonnes, ainsi que les prix d'admission. On remarquera que l'entrée au Champ de course est gratuite; l'entrée à la tribune coûte une piastre. Voir l'annonce pour les autres détails.

## La politique américaine.

Le *Daily Bulletin Commercial* de New-York, prend à partie M. Ellis, de la Louisiane, pour sa motion relative à la dénonciation du traité Clayton-Bulwer, dans laquelle il présente le contrôle exclusif d'une voie de transit interocéanique "comme la politique bien établie" du gouvernement des Etats-Unis.

Le *Bulletin* dit que M. Ellis fait preuve d'ignorance grossière ou de mauvaise foi, et s'étonne que le président, dont M. Ellis reproduit les paroles presque textuellement, ait hasardé une assertion qui est matériellement contredite par les précédents. Il rappelle à cette occasion que, en 1835, sous Andrew Jackson, quand ce qu'on appelle la doctrine Monroe était présente à tous les esprits la résolution suivante a été adoptée par le sénat :

*Résolu*—Que le président des Etats-Unis est respectueusement invité à considérer la convenance "d'ouvrir des négociations avec les gouvernements des autres nations, et particulièrement avec les gouvernements de l'Amérique centrale et de la Nouvelle-Grenade, afin de protéger effectivement, par des stipulations diplomatiques avec eux, tels individus ou telles compagnies qui entreprendraient d'ouvrir une communication entre les océans Atlantique et Pacifique au moyen d'un canal à travers l'isthme qui unit l'Amérique du Nord et l'Amérique méridionale; et d'assurer pour toujours, à toutes les nations, "le droit libre et égal de navigation" sur ce canal, moyennant le paiement d'un droit de péage raisonnable.

Le *Bulletin* fait instamment observer que rien qui ressemble à un contrôle américain exclusif n'est impliqué dans cette résolution, formulée avec une clarté remarquable. Au contraire, dit-il, les *autres gouvernements* sont invités à participer à des négociations destinées à assurer des droits égaux à toutes les nations. "A mesure que le temps a passé, ajoute le journal en question, le sentiment de la résolution du sénat s'est, pour ainsi dire, incrusté dans la conscience du peuple, et en conséquence nous voyons quatre ans plus tard, en 1839, la chambre des représentants adopter le même résolution, —en la rendant, s'il est possible, un peu plus accentuée.

Le président Van Buren est invité "à ouvrir des négociations avec d'autres gouvernements afin d'engager leur coopération pour la garantie du droit libre et égal de toutes les nations à naviguer sur un tel canal." Ainsi la politique traditionnelle des Etats-Unis, telle qu'elle est indiquée par les précédents, est directement contraire à l'assertion de M. Ellis; et s'il y avait un congrès un peu de cet esprit politique qui n'était pas rare du temps des Jackson et des Van Buren, un pareil argument aurait été, comme il aurait dû être, rétorqué sur l'heure.

(*Courrier des Etats-Unis*)

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et raniment le foie.

**Les percepteurs en France.** —La commission relative à la réunion des services de l'assiette et du recouvrement des contributions directes vient de régler la situation des receveurs particuliers et des percepteurs.

Elle les a hiérarchisés en les répartissant en différentes classes auxquelles seront attribués des traitements fixes.

Les percepteurs seront divisés en cinq classes jouissant des appointements suivantes :

Cinquième classe, 2,500 fr; quatrième classe, 3,500 fr; troisième classe, 4,500 fr; deuxième classe, 5,500 fr; première classe, 7,000 fr.

En outre, les percepteurs en résidence dans les villes de cent mille âmes et au-dessus jouiront d'un traitement de 12,000 francs.

En ce qui concerne la ville de Paris, ce traitement sera porté à 16,000 fr.

Quant aux receveurs particuliers, ils seront divisés en trois classes :

Le troisième, aux appointements de 10,000 fr.; la seconde, de 14,000 fr., et la première, de 16,000 à 18,000 fr., suivant les attributions de résidence.

En outre, les conditions d'avancement et de recrutement seront déterminées par la même loi.

Qui a été et le bonheur. Si vous avez un rhume, employez le sirop du Dr. Bull: remède sûr. Prix 25 cts.

## Nouvelles Télégraphiques.

**Conflit dans une cathédrale.**

Paris, 24 mars.—Un incident assez rare s'est produit aujourd'hui dans la cathédrale d'Angers. Le Père Fortun, jésuite, qui dans ses sermons du Carême avait assez maltraité le gouvernement républicain, descendait de la chaire quand le curé de la cathédrale s'y est précipité et là, à l'étonnement indescriptible de l'auditoire, a protesté de la façon la plus énergique contre les tendances politiques des sermons du Père Fortbes. Il a prié l'auditoire de conserver son offrande pour une occasion meilleure. La ville d'Angers, dont Mgr Freppel est l'évêque, est considérée comme le foyer le plus ardent du cléricalisme.

**Le Père Didon et M. des Houx.**

Paris, 24 mars.—Les journaux cléricaux attaquent le Père Didon qui vient d'être mandé à Rome pour y être réprimandé par le général de l'Ordre de Saint-Dominique. La *Civilisation*, journal de M. des Houx, représente le prédicateur de l'église de la Trinité comme un moine avide de s'exposer au danger, sinon de provoquer le scandale et comme un rhéteur vaniteux amoureux d'applaudissements d'où qu'ils puissent venir. Le même journal exhorte ses lecteurs à invoquer le ciel en faveur de ce moine dévoyé, afin que la prière, l'abstinence et le jeûne ramènent le calme dans son âme inquiète.

**La République française et les cléricaux**

Paris, 25 mars—La *République française* dit en concluant un article dans lequel elle cherche à "définir le vrai caractère des cris de liberté poussés par les journaux ultramontains" que le clergé représente la liberté comme il représente la famille.

**La France et le Saint-Siège.**

Rome, 25 mars—M. Despres, ambassadeur de France au Vatican, a reçu l'ordre d'informer le pape que le gouvernement français est prêt à ouvrir des négociations relativement à la révision du Concordat. On croit que le pape ne s'opposera pas à l'ouverture de ces négociations, parce qu'il pense que les propositions du gouvernement français seront avantageuses pour les deux parties.

Une dépêche de Rome à la *Pall Mall Gazette* annonce que la révision des principales clauses du Concordat a déjà commencé.

**Le général Cialdini.**

Rome, 25 mars—Le général Cialdini reprendra bientôt son poste à la tête de l'ambassade d'Italie à Paris.

**RUSSIE**

**Le dictateur.**

Londres, 24 mars.—Le correspondant pétersbourgeois du *Daily Telegraph* envoie la dépêche suivante : Le général Milikoff a ouvert lui une tâche hérissée de difficultés, en ce sens qu'il ne peut se faire la moindre idée du genre d'ennemis qu'il a à combattre. Appartiennent-ils à l'aristocratie ou à la classe moyenne et instruite; sont-ils au contraire cachés dans les derniers rangs de la société, bien que ce dernier cas soit moins probable? Il est d'autre part moins facile de comprendre ce qu'ils veulent que de voir ce qu'ils ne veulent pas, c'est-à-dire le régime gouvernemental tel qu'il existe en ce moment. Quelles concessions pourraient les satisfaire, tout au moins les apaiser, voilà qui est encore un mystère."

**Déclaration officielle.**

Le *Journal* de Saint-Pétersbourg dit au sujet de l'affaire Hartmann : "Si le gouvernement français désire renoncer à établir aucun précédent d'extradition et créer une nouvelle manière de faire, il est certainement, en l'absence de tout traité, maître de la situation; mais il aurait été au moins bon d'aviser de ce fait le gouvernement avec lequel il était entré en négociation.

Saint-Pétersbourg, 24 mars.—Le gouvernement russe dit qu'il a demandé l'extradition d'Hartmann en s'appuyant sur la loi relative aux crimes de droit commun, bien plus que sur le traité d'extradition, parce qu'il comprend le régicide dans les cas d'extradition, et qu'il ne s'est engagé dans cette affaire que sur la promesse du général Chanzy qu'Hartmann serait livré aux autorités russes.

L'ambassadeur allemand a déclaré hier que le gouvernement russe s'était embarqué dans cette affaire sans consulter personne.

La situation de l'ambassadeur de France ne sera en rien affectée du résultat de cette affaire dont tout le blâme rejaillira sur le prince Orloff qui, à son arrivée ici, sera invité à donner sa démission. On ajoute qu'ancunes ses affaires terminées, le prince Orloff retournera en France et se retirera avec ses enfants dans ses magnifiques propriétés de Fontainebleau.

**Les intrigues allemandes.**

Saint-Pétersbourg, 24 mars.—Les Allemands ont toujours manœuvré de façon à envoyer un des leurs pour représenter la Russie à Paris. On affirme que les articles parus dans la presse étrangère présentant la France de ne pas livrer Hartmann émanent des journaux dévoués au prince de Biamark qui depuis 1869 cherche sans cesse à isoler la France. Depuis l'affaire Hartmann, le parti allemand redouble d'intrigues, mais le concours qui lui est hostile s'oppose à la réussite de ses projets. L'un des hommes que le chancelier allemand redoute le plus de voir aller à Paris, est le général Ignatieff, favori de la cour de Russie et ami de la France.

Saint-Pétersbourg, 24 mars.—Aucun ambassadeur n'est encore désigné pour aller à Paris. M. de Kopmitz continuera à gérer l'ambassade en qualité de chargé d'affaires.

**La prochaine guerre.**

Paris, 25 mars—Le nouvel ouvrage de M. Seguin, qui a pour titre la *Prochaine Guerre*, a fait sensation. L'auteur dit qu'une guerre entre la France et l'Allemagne est inévitable, parce que la France n'abandonnera jamais l'idée de recouvrer l'Alsace et la Lorraine.

M. Raoul Duval se propose de donner une série de conférences dans les provinces en faveur de la cause du prétendant Napoléon Jérôme.

**Chronique du jour.**

Paris, 25 mars.—Une exposition des arts décoratifs s'ouvrira au Palais de l'Industrie le 9 avril prochain. Elle comprendra des dessins décoratifs des vieux maîtres, des spécimens des travaux céramiques, des éventails et des tapisseries du quinzième au dix-neuvième siècle. L'exposition restera ouverte jusqu'à la clôture de celle du Salon et sera éclairé le soir à la lumière électrique. Le duc d'Aumale et d'autres grands collectionneurs ont envoyé des objets fort intéressants.

Tous les théâtres seront fermés le Vendredi Saint à l'exception du Cirque où le "Moïse en Egypte" de Rossini sera exécuté pour la première fois depuis plusieurs années.

**Le Salon.**

Le nombre des tableaux et des dessins envoyés au Salon dépasse 7,000.

—Bonnat vient en tête de la liste du jury de peinture. Cabanel fait partie du jury supplémentaire, après Bouton et Carolus Durand.

**Académie.**

Henri de de Bornier a posé sa candidature à l'Académie.

**Théâtres.**

Hier, pendant une représentation d'*Aida*, une femme a été suffoquée par la chaleur et au moment où on la conduisait dans le couloir elle a expiré.

Tous les théâtres seront fermés aujourd'hui, à l'exception du Cirque où on exécutera le *Moïse en Egypte* de Rossini.

"Les noces d'Attila," tel est le titre de la nouvelle tragédie de Henri de Bornier représentée hier à l'Odéon, avec un grand succès. L'action repose sur le mariage que le grand chef des Huns a obligé Hildige, fille du roi des Burgondes, de contracter avec lui.

Au dernier acte, cette princesse tue son barbare époux, mais ce dernier pour éviter la honte attachée par les Huns aux monarques assassinés par une femme, meurt en déclarant qu'il c'est tué lui-même et en défendant de punir Hildiga. Certaines vues de cette pièce intéressant la hauteur de ceux de Corneille et la mise en scène est irréprochable. Mlle Rousseil était la seule actrice capable de remplir un rôle aussi difficile et aussi dérisoire à que celui de la princesse Hildiga. Il est impossible de rendre avec plus de fidélité le pseudo de l'auteur.

Pucil paraîtra sous peu dans "Des Français."

On va remonter "Guillaume Tell" à l'Opéra.

Offenbach vient de terminer pour le théâtre de la Renaissance un nouvel opéra bouffe en 3 actes : "La belle Lorette."

Mlle Van Zandt jouera prochainement "Carmen" au "Discoali" à l'Opéra-Comique.

**Vignaux et Slosson.**

A la demande des membres du Jockey Club de Paris, le général commandant le corps d'armée de Toulouse a accordé à Vignaux un congé valable jusqu'au 15 mai. Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue à Slosson, il se hâta de féliciter Vignaux et de lui demander de fixer le jour du match. Après avoir consulté ses amis, Vignaux a répondu qu'il croyait pouvoir indiquer le 12 avril, mais qu'il donnerait une réponse définitive à M. Munroe, banquier, rue Scribe.

Slosson a fait cette après-midi une partie magnifique. Il a fait 965 points sans se reposer. M. Albert Smith a payé jusqu'à $5000 que Slosson serait le vainqueur. Le Jockey Club a également engagé un pari de $10,000 sur Slosson.

**La vente de San Donato.**

Florence, 25 mars—Hier on a commencé la vente d'une partie des bronzes et meubles des 17e et 18e siècles, des porcelaines de Sèvres, de Saxe et de Chine. Trois magnifiques jardinières de vieux Sèvres ont atteint $16,400.

Le total de la vente jusqu'à ce jour s'élève à $834,971.

**La grande vente de la semaine à l'Etoile Rouge.**

THEATRE DE L'OPÉRA.—Nous appelons l'attention des patrons de l'Opéra sur l'annonce que nous publions à la seconde page, sur l'ouverture de la souscription pour l'abonnement à la prochaine saison d'opéra.

Les souscriptions seront reçues au théâtre rue Toulouse (par l'entrée des artistes) à partir du jeudi, 1er avril, jusqu'au samedi 10, de dix heures à quatre heures. Le jeudi 1er avril, à midi, on vendra aux enchères au foyer de l'Opéra le droit de souscription aux avant scènes, baignoires et loges demandées par plusieurs personnes. Comme nous l'avons dit on ne demande aux abonnés ni argent, ni billets; le prix de l'abonnement sera payable moitié le lendemain de l'ouverture du théâtre et moitié le 15 janvier 1881. Voir l'annonce pour les prix.

GRAND OPERA HOUSE. — Ce théâtre, après être resté fermé toute une semaine, a ouvert de nouveau ses portes hier soir et hâtons-nous de le dire que tous les sièges étaient occupés longtemps avant le lever du rideau. Le public après avoir été privé de théâtre pendant quatre jours de carême et étant naturellement avide de plaisir, s'est porté en foule à ce théâtre hier soir, pour assister à la première représentation du nouvel opéra de MM. Gilbert & Sullivan intitulé "The Pirates of Penzance." Le libretto est très amusant; le dialogue spirituel et piquant, et nous allons essayer d'en donner l'intrigue en quelques lignes.

Frédéric, le héros du libretto, fait partie d'une bande de pirates, à laquelle il se trouve lié par une erreur de sa nourrice qui avait cru le confier à une bande de pilotes. Au moment où commence l'intrigue, Frédéric est sur le point d'atteindre à sa majorité, fait qu'il s'empresse de communiquer au chef de la bande, car il est entendu qu'à cet âge il aura droit de les abandonner. Le bonne qui connaît cette convention, se sauve pour le prévenir de leur départ avec lui. Il se décide à se rendre à son désir, et même plus, à l'épouser, car il la trouve raisonnablement jolie, n'ayant jamais connu d'autre femme.

Sur ces entrefaites, il arrive à la grotte des pirates une vingtaine de jeunes filles qui viennent y faire une partie de plaisir, Frédéric les aperçoit et devient sur le champ éperdument épris de l'une d'elles, la fille du général Stanley, qui paraît surprise de savoir qu'il est pirate, mais qui est bien vite rassurée lorsque Frédéric lui dit qu'il ne renoncera à ce métier que le jour où il aura atteint sa majorité. Le général Stanley qui connaît tout, excepté l'art militaire, et il est étonné d'apprendre que les pirates se proposent d'épouser les jeunes filles. Il commande, au nom de la reine d'Angleterre, aux pirates de mettre les jeunes filles en liberté et ce qui est piratesquement fait. Le général, accompagné de Frédéric qu'il accepte pour gendre, reprend le chemin de son château.

Au second acte Frédéric qui est maintenant devenu capitaine de hussards, on ne sait trop pourquoi, est sur le point de quitter la tête de la seconde du pirates pour aller massacrer ses anciens compagnons. En ce moment ceux-ci paraissent et annoncent à Frédéric que d'après le contrat conclu il ne peut être libré qu'au vingt-et-unième anniversaire de sa naissance; or comme il est né le vingt-neuf février, il ne peut les laisser qu'en l'année 1940. Frédéric se croit tenu de retourner avec les Pirates et il en parle à sa fiancée qui est naturellement désolée.

Les pirates partent avec Frédéric, et sa fiancée supplie le sergent de police de les rejoindre et de les massacrer pour sauver Frédéric. Il part avec son escouade et surprend les pirates, un combat sanglant paraît imminent. Le général, qui arrive en ce moment, comprend l'importance de la situation. N'étant pas belliqueux de sa nature et aimant encore moins le sang, arrive à tout, il promet de donner en mariage aux pirates les vingt jeunes filles pourvu qu'ils relachent Frédéric, arrangement qui convient aux pirates.

L'espace et le temps nous manquent pour parler de la représentation mais nous réparerons cela prochainement. Ce soir, le même opéra sera donné.

Les Malakoff Bitters sont un préventif pour les fièvres de Marais et les autres fièvres.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Le bénéfice de dimanche soir pour M. Fred. Maubert est venu attirer une très grande foule et la recette a dû être fort satisfaisante. Nous en félicitons vivement le bénéficiaire.

Nous avons maintenant pour remplacer la troupe de Colville les nouveaux minstrels qui contiennent toute une comédienne habile, des chanteurs et des exécutants d'une force très remarquable; ils dansent aussi et possèdent tous les talents de société imaginables. Ces artistes ont été accueillis partout avec la plus grande faveur et la satisfaction que le public a manifesté hier soir à l'occasion de leur début fait prévoir pour eux une saison très fructueuse.

THEATRE ST-CHARLES. — Les curieux de la Nouvelle-Orléans n'oublieront pas que les Midget ne sont pas partis et qu'ils resteront encore toute cette semaine.

LE PROF. CROMWELL A L'OPERA—Le programme de ce soir se compose de vues de l'Italie. Nous pourrions trop engager nos lecteurs à assister aux séances du professeur Cromwell. Le spectacle qu'il offre au public est des plus attrayants.

**Boulangerie**—La première condition pour avoir une bonne table est d'avoir une bonne table, c'est d'avoir du bon pain. Le chef d'un boulanger est donc une affaire importante dans un ménage où nous ne comprenons pas comment tant de gens se soumettent à manger du mauvais pain tout de ce dernier le pain de chaleur ou boulangerie qui lui est vendu bien. Nous avons dans notre ville à beaucoup de gens son leur signalant la boulangerie de la rue Bourbon 58 et 60, où on l'une des meilleures de la ville. M. J. M. Lafferrande qui a acheté récemment cette boulangerie de MM. E. Morris & fils, se mérite rien pour maintenir l'établissement à la hauteur de sa vieille réputation. On trouvera chez lui du pain chaud trois fois par jour.

Cette semaine—Bonne affaire après bonne affaire c'est ce que demande le public. Aussi verra-nous avec plaisir se succéder les coulisses. La semaine dernière des tableaux de personnes ont produit de grandes recettes et le résultat qui va suivre sera encore de satisfaire les adhérents aux tous les goûts.

Le vente comprendra plus de

2500 couvertures de laine de toutes grandeurs,
Environ 10000 douzaines de savonnets en poudre, vendant de 10 sous à $1.00,
Plus de 400 valises et sacs de voyage.

Toutes ces marchandises seront mises en vente immédiatement à l'Etoile Rouge.

Les Malakoff Bitters sont un bien surprenant.

GUÉRISON DU CATARRHE DE LA VESSIE.

Henriette, comté Monroe, N.-York, le 25 février 1880.

H. H. WARNER & Co. Rochester : J'ai 67 ans, je suis demeurant dans le comté Monroe, New-York, le plus grand malade que vous ayez jamais qu'il n'y a pas un pouce de mon corps qui ne souffre de la vérité de ma déclaration. Je souffrais horriblement d'un catarrhe de la vessie depuis quelques d'années, quand quelqu'un m'a conseillé de prendre une bouteille de votre remède, Kidney and Liver Cure, je fus non-seulement soulagé, mais je me trouve complètement guéri.

THOMAS OWEN.

—On vient de recevoir de l'exploration du docteur Stanley des nouvelles qui font présager l'établissement prochain de relations commerciales avec les peuplades habitant les régions du fleuve Livingstone. M. Stanley écrit de Vivi, village situé à 20 milles de Banana, port de l'embouchure du Congo. Ses lettres sont datées du 21 janvier dernier. C'est à Vivi que s'élève la première station destinée au ravitaillement de l'expédition que dirige le célèbre explorateur. D'autres stations seront organisées plus avant du côté de l'est par les deux détachements de l'expédition qui comptent se rejoindre avant un an au centre du Quatinant.

Une embarcation a été perdue en route : il en reste encore trois; les maisons partenaires ont franchi sans accident les cours d'eau et les montagnes, et, à la date des dernières nouvelles, les bateaux à vapeur de l'expédition naviguaient sur le Bas-Congo, entre Banana et la côte, transportant les marchandises vers Vivi.

M. Stanley est accompagné de quinze Européens; deux Anglais, deux Danois, quatre Belges, deux Portugais, un Italien, un Français et trois Américains.

Avec l'aide des noirs de Zanzibar, les voyageurs se livrent souvent à la chasse de l'hippopotame et du crocodile sur le Congo.

—On a trouvé, récemment, entre Ontando et Blankenhenghe, sur la plage de Wendluna, une bouteille contenant un billet dont voici la teneur :

"Notre navire la Marsouin est en train de sombrer. 44 hommes d'équipage et 95 passagers. Venons de Rio-Janeiro à destination de Saint-Pétersbourg, chargé de denrées.

"Adieu à nos amis,

"Le capitaine, L. O'COMITE.

—Le ministre de l'intérieur vient d'interdire l'entrée et la circulation en France et en Algérie d'une brochure in-8° (24 pages), imprimée à Genève (texte russe) et de la même brochure, format in-12° (20 pages), imprimée chez Garibaldi, à Bordighiera, Italie, en texte français et intitulé : "S. M. Alexandre II le libérateur, essai biographique, par Pierre Alikoff."

Cette immonde brochure, qui a fait tant de bruit à Nice et en France, vient d'être, à Milan, l'objet de poursuites contre son auteur.

—Soixante-quinze navires ont passé le canal de Suez, depuis le 1er mars.

Les recettes du service du transit, du 1er au 10 mars, s'est élevés à 1½ somme de un million cinq cent mille francs.

Un fondement pour le croyance.—Le peuple américain croit entièrement au bon effet du sirop "Compagnie Rhumatisme." Ce petite croyance repose sur des fondements solides. L'expérience remonte à plus de 25 ans, et rien ne s'est produit qui puisse porter atteinte à la confiance qu'ils ont inspirée. Les Américains ont acquis toute preuve que c'est un remède de famille de la plus haute valeur dans les maladies infectieuses, dans la dyspepsie, la débilité, les désordres d'estomac et des reins, et dans une variété d'autres maladies. Il est trouvé que c'était un tonique tempérant, un admirable revitalisant. Il en ne diverge et avec les autres préparations de la même chose qu'en elle partient, le lui est donné nous blâmer la même. La justification de leur emploi a reçu la plus forte consécration de la part des hommes de science, et l'opinion des hommes de la science médicale, et dans l'appréciation universelle de la presse.

Décédé à Thibodaux, le 28 mars, à une heure du matin, EUGÈNE BOUJON, âgé de 38 ans, natif de France.

J. V. GOURDAIN,
Encanteur.

A encanter ce soir, à 7 heures, au magasin du No 91 rue Royal, entre Conti et Bienville, l'assortiment de marchandises de l'encanteur Bienville. 30 gues—2f

Opinion.

UNE femme de cœur, bon ménagère, vraie ménagère, ne tolère en cette qualité dans une famille. Elle n'aurait pas d'objection à aller à la Pharmacie Française, 5 Carondelet et Gravier. 30mars—6f

Incroyable, mais Positif !

Encore 500 douzaines de véritables

GANTS JOUVIN,

Nos 5 2/8, 5 3/4 et 6 seulement

6 paires de ces gants, 2 boutons assortis de nuances pour $2 90.

Tous le monde sait que les Gants Jouvin valent au moins $2 la paire.

—AUSSI—

Un bel assortiment de

Gants de Peau Fine,

Pour le Printemps,

2 boutons, toutes les tailles, valant réellement $1 00 la paire. 65 cts.

Gants de Peau à 45 cts, 75 cts, 90 cts, $1 00, $1 25 et $1 50.

—CHEZ—

VIPLE & PERET,

Nos 10 & 12 rue Bourbon, près Canal.

N. B.—C'est là qu'on trouve tous les meilleurs Gants Noirs à très bon marché.

24 mars

FRIEDRICHSHALL
BITTERWATER,
En vente chez tous les marchands d'Eaux Minérales.
28 mars—2f PP

GRANDE OUVERTURE
D'ARTICLES de PRINTEMPS,
—CHEZ—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.

En raison de l'accroissement continu de nos affaires, nous avons agrandi tous les départements dans notre vaste magasin pour la commodité de nos pratiques.

NOUS OFFRIRONS

Samedi prochain, 13 Mars,

le plus bel assortiment d'habits pour hommes, jeunes gens, petits garçons en confection, qui ait jamais vu jour en ladite ville, en marchandises de choix et de tous les genres réunis adaptés au goût et à la réputation de nos habitués.

NOUVEAUTES EN

LINGE FAIT et CHAPEAUX.

N. B.—Des échantillons et des mesures avec des instructions seront volontiers envoyés sur demande. 1Mars

SIROP PECTORAL
AUX NAVETS INDIENS.

Le Sirop pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus obstinés, les toux les plus sévères, les maladies de poitrine, les crachements de sang, les douleurs du côté, les enfoncements de la poitrine, les douleurs du dos, les douleurs des membres, les douleurs de la tête, les douleurs de la gorge, les douleurs du cœur, les douleurs de l'estomac, les douleurs du foie, les douleurs des reins, les douleurs de la vessie, les douleurs de la matrice, les douleurs de la colonne vertébrale, les douleurs de la rate, les douleurs de la vessie, les douleurs de la matrice, les douleurs de la colonne vertébrale, les douleurs de la rate, les douleurs de la vessie, les douleurs de la matrice, les douleurs de la colonne vertébrale, les douleurs de la rate, les douleurs de la vessie, les douleurs de la matrice, les douleurs de la colonne vertébrale, les douleurs de la rate, les douleurs de la vessie, les douleurs de la matrice, les douleurs de la colonne vertébrale, les douleurs de la rate, les douleurs de la vessie, les douleurs de la matrice, les douleurs de la colonne vertébrale, les douleurs de la rate, les douleurs de la vessie, les